

**Commune de SAINT-GILLES**  
**Collège des Bourgmestre et**  
**Echevins**  
Place Maurice Van Meenen, 39  
**B – 1060 BRUXELLES**

V/Réf : PU2014-175  
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.288/s.570  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Messieurs,

Objet : SAINT-GILLES. Rue Africaine, 12.

Réaménagement d'une maison unifamiliale en trois logements, extension arrière, remplacement des châssis en façade avant et arrière, réaménagement des caves (régularisation).

*(Dossier traité par M. A. Lopez Vazquez)*

**Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 23 avril 2015, sous référence, reçue le 27 avril, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 13 mai 2015.

La demande concerne une maison unifamiliale de 1902 située dans la zone de protection du musée Horta ainsi que dans la zone tampon Unesco délimitée autour de ce bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

Elle vise à régulariser la réaffectation d'une maison unifamiliale en trois appartements et les aménagements qui ont été réalisés, à savoir les caves, la toiture, la lucarne arrière, l'extension arrière, les aménagements intérieurs (salles de bain et toilettes supplémentaires) et les menuiseries extérieures. La note explicative signale que « certains châssis en façade avant ont été aussi modifiés ». Ni le plan de la situation existante 02-05, ni la photo de la façade avant ne permettent d'identifier le matériau des châssis verts existants (bois, alu, PVC ?). Leurs profils trop épais et leur couleur inadéquate ne permettent pas à la CRMS de souscrire à leur régularisation. Par contre, le plan de la situation projetée 04-05 précise que les nouveaux châssis de la façade avant sont en bois double vitrage ton blanc, ceux de la façade arrière en PVC.

La CRMS demande donc de préciser les intentions du demandeur quant aux châssis. Pour la façade avant, elle préconise de placer des châssis en bois présentant des profils fins et élégants, peints en blanc, qui seraient plus valorisants pour l'immeuble et son environnement immédiat (cfr. châssis voisins, pas de PVC).

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO

Secrétaire

J. VAN DESSEL

Vice-Président

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ; B.D.U. – D.U. : Mme Fl. Vanderbecq.